Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 033-439504960-20260925-2026092508-DE

Arcachon expansion
TOURISME-CONGRÈS-ANIMATION-CULTURE-COMMERCE

BASSIN D'ARCACHON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Vendredi 25 septembre 2026

ETAIENT PRESENTS :
Mr. LUMMEAUX (1er Vice-président),
MME MARESCOT (3ème Vice-présidente),

Mesdames CASSOT, DZIURA, MIQUEL, LONG MAROVELLI.

Messieurs FANARA, GHYSELS, MONS, PUJOL, TREUIL, MARTINERIE, TOURDIAS, SCAPPAZZONI.

Pouvoir :
Monsieur RUIZ a donné POUVOIR à Monsieur TOURDIAS

A titre consultatif :
Madame DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Madame MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.

ETAIENT EXCUSES :
Monsieur FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mesdames BORDEDEBAT, MAUPILE, FOULON, THE
Messieurs RUIZ, SEGURA, NONI, DELEPAUX,

A titre consultatif :
Monsieur MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Monsieur LASSALLE responsable du Service de Gestion Comptable
Monsieur DISSAUX, Directeur Culture.
Madame DREAN, Directrice Animation-Evènementiel

Date de convocation : 18/09/2026

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 033-439504960-20260925-2026092508-DE

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2026092508 : MISE EN CONCURRENCE POUR L'INSTALLATION D'UN STAND GOURMAND AU PARC MAURESQUE POUR HALLOWEEN

L'attractivité touristique de la Ville d'Arcachon, justifie le développement d'animations pour favoriser la découverte de la station balnéaire.

Les achats d'Arcachon Expansion doivent respecter les grands principes fondamentaux de la commande publique à savoir, la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

Une annonce est parue sur notre site internet **www.arcachon.com** le 14 août 2026 pour l'installation d'un stand gourmand le samedi 31 octobre au parc Mauresque pour l'évènement Halloween.

Aucune candidature n'ayant été reçue et aucune offre ne nous étant parvenue à la date limite de remise des offres fixée par le cahier des charges de la consultation, une procédure de gré à gré a été engagée et a conduit à retenir la SARL « LA NINICHE DUCROS ».

Conformément à la convention signée entre les deux parties, l'occupation du domaine public est consentie à titre gracieux en échange de remise de « bons cadeaux » pour les exposants de citrouilles décorées dans la limite de 300 € TTC

Cette délibération n'appelant aucune observation, **B. LUMMEAUX**, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- **APPROUVER la délibération ;**
- **APPROUVER les conditions d'occupation de la SARL « LA NINICHE DUCROS » ;**
- **AUTORISER Madame la Directrice Générale à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°8 concernant la mise en concurrence pour l'installation d'un stand gourmand au parc Mauresque pour Halloween.

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le vendredi 25 septembre 2026
Bernard LUMMEAUX
1er Vice -Président de la Régie Arcachon Expansion